

Il est merveilleux que les Canadiens puissent voir l'ouverture de la session du Parlement et les délibérations de la Chambre, mais je tiens à me renseigner sur la modification apportée à la procédure et l'empiétement sur les prérogatives des députés par suite de la mesure qu'on a prise. Je ne sais pas qui a pris l'initiative de cette mesure; je n'ai pu pressentir l'ancien Orateur. Les autorités siègent de notre côté de la Chambre on peut-être consenti à ces dispositions qu'on a prises. Néanmoins, vu que les membres du gouvernement actuel ont des idées aussi arrêtées sur la suprématie du Parlement et sur les prérogatives des députés à la Chambre, j'estime qu'ils auraient dû au moins pressentir les 260 députés ou plus qui devaient passer à la télévision en cette occasion.

M. McLeod: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire, surtout à propos d'un ou deux crédits relatifs au ministère de l'Agriculture. J'ai cru comprendre que le ministre des Finances avait dit au cours de sa déclaration que l'adoption de la motion tendant à l'obtention de crédits ne nuirait d'aucune façon à notre droit de débattre tout au long les crédits de l'agriculture ou tout autre note pendant la présente session. Si c'est exact, et si le ministre peut m'assurer que nous aurons le privilège de discuter le budget du ministère de l'Agriculture pour 1957 et 1958 pendant la session en cours, je hâterai le procédé en me rasant maintenant.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'ai donné cette assurance dans les termes les plus précis. Il n'y a ici aucun crédit auquel nous ne reviendrons au comité des subsides, et nous y aurons toute occasion de les étudier. Il ne s'agit pas de privilège; il s'agit des droits des députés, que je sauvegarde absolument par l'engagement que j'ai pris dans les termes traditionnels au cours des délibérations.

M. McLeod: Merci, monsieur le président, je vais donc me rasseoir.

M. Castleden: Monsieur le président, le débat sur les subsides fournit aux honorables députés l'occasion d'appeler l'attention du Gouvernement sur des problèmes ou difficultés qui existent chez eux et qui intéressent de près les circonscriptions qu'ils représentent ici; c'est pourquoi je prends la parole en ce moment pour signaler qu'il existe de très graves problèmes et difficultés dans la région des Prairies,—problèmes qui ont maintenant atteint des proportions désastreuses.

La politique ruineuse de l'ancien gouvernement n'est que trop manifeste dans notre région et, en ce moment précis où je

[M. Byrne.]

vous parle, dans le secteur particulier d'où je viens, de 60 à 75 p. 100 des cultivateurs n'ont pu livrer même un seul boisseau de céréales en provenance de leurs fermes cette année. Par suite de l'encombrement des élévateurs et de l'impossibilité d'obtenir des wagons couverts, nos cultivateurs sont dans une situation désastreuse.

Je dois dire que l'espoir de tous les cultivateurs s'est mis à grandir très rapidement lorsqu'ils ont entendu dire que le gouvernement actuel avait l'intention de voir à ce que tous ceux qui sont engagés dans l'agriculture reçoivent leur juste part du revenu national.

Ils surveillent la Chambre de très près et attendent patiemment que cette promesse soit tenue pour soulager leur misère actuelle. Je pense même qu'il faudrait intervenir immédiatement pour éviter un déclin plus grave qui pourrait se produire au cours des prochaines semaines avant même que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône soit définitivement terminée et que la mesure législative soit adoptée. Je prends la parole sans retard car je crois fermement qu'il faut agir immédiatement.

Les agriculteurs de cette région qui ne peuvent livrer aucune céréale ont entrepris la tâche ardue de donner la plus grande partie de leurs céréales en provende au bétail. La plus grande partie de ce bétail, constituée surtout de porcs, est prête à vendre, et le bétail est maintenant pour ainsi dire le seul moyen qui leur permette de se faire payer leur année de travail. Le prix que le producteur reçoit pour ce bétail baisse rapidement, et si cette tendance continue, ils redoutent les pires conséquences.

J'exhorte donc le gouvernement actuel à agir sans tarder, et je m'adresse tout particulièrement au ministre de l'Agriculture car la population de cette région attend son intervention. Deux mesures nous paraissent nécessaires pour prévenir un déclin. Il faudrait d'abord établir immédiatement un prix minimum sur tous les produits du bétail. Leur prix de vente est déjà inférieur à ce qu'il en coûte pour les élever. Tout nouveau déclin ne pourrait avoir que des conséquences désastreuses. A cette époque de l'année, tout particulièrement, un déclin normal des ventes semble inévitable.

L'autre mesure que le ministre devrait prendre, par décret du conseil s'il le faut, serait de créer immédiatement une commission du bétail, chargée de s'assurer que le bétail, et particulièrement les bovins que l'on va chercher chez le producteur, soient convenablement classifiés. Il n'existe à l'heure actuelle aucune classification appropriée du bétail pour protéger les intérêts du